

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 février 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 5, 6 et 7 février 2018**

#### **2018 V.36 Vœu relatif à la sécurisation des sites culturels**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que les lieux culturels sont des lieux de savoir, d'intelligence et de partage ;

Considérant la dégradation progressive des conditions de travail du personnel de la bibliothèque Vaclav Havel (dans le 18<sup>e</sup> arrondissement), engagé en faveur du savoir et des livres dans un quartier populaire et défavorisé ;

Considérant les incidents inadmissibles venant du public survenus dans cette bibliothèque qui ont commencé depuis plusieurs mois déjà, ayant atteint son point culminant le 03 janvier 2018 ;

Considérant que le 3 janvier, un quart d'heure avant la fermeture de la bibliothèque, un groupe d'une quinzaine de garçons, entre onze et quinze ans, a refusé de quitter celle-ci ;

Considérant les actes intolérables de délinquance au sein de cette bibliothèque de la part de ce groupe : jet de fumigène, livres brûlés, vols, extincteurs dégoupillés, violences physiques et verbales, menaces, insultes, crachats et gifles ;

Considérant que les commerces alentours sont aussi la cible d'actes de vandalisme, cela donnant lieu à une réunion au commissariat du 18<sup>e</sup> arrondissement à laquelle la bibliothèque a participé ;

Considérant la lettre ouverte adressée à toutes les bibliothèques municipales de la Ville et à la mairie ;

Considérant le déplacement de l'Adjoint à la Maire chargé de la Culture dans la bibliothèque le 10 janvier 2018 affirmant que les problèmes étaient en cours de résolution ;

Considérant cependant qu'il existe d'autres lieux culturels pouvant faire l'objet d'attaques, de pression, de dégradations ;

Considérant que le rôle des médiateurs/éducateurs est essentiel en parallèle des vigiles ;

Considérant que les personnels doivent être parés à ce genre de difficultés ;

Considérant le guide « Gérer la sûreté et la sécurité des événements et sites culturels » réalisé par les ministères de la Culture et de l'Intérieur, datant d'avril 2017 ;

Sur proposition de Fadila MEHAL, Julien BARGETON, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris :

Émet le vœu:

- Que la mairie réaffirme publiquement son soutien au personnel de la bibliothèque Vaclav Havel et apporte les réponses nécessaires à ce problème ;
- Qu'elle fasse un état des lieux des sites culturels (bibliothèques, médiathèques, cinéma, musées, etc.), faisant face à des problèmes similaires, liés à l'insécurité, à la délinquance, à la violence répétée ;
- Qu'elle rende compte de cet état des lieux en deuxième commission (culture, mémoire, patrimoine) ;
- Qu'elle rappelle aux différents personnels de la Ville le guide intitulé « Gérer la sûreté et la sécurité des événements et sites culturels » ;
- Qu'elle organise une conférence/formation à destination des agents visant à les aider à gérer des situations exceptionnelles de cet ordre ;
- Que puisse être mis à disposition un médiateur chargé de gérer les relations entre les publics difficiles et les personnels.